

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Lettres

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'homme et des sociétés

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Lettres* est une formation délivrée par l'UFR Collegium Lettres et Sciences Humaines (LLSH) de l'université d'Orléans. La formation se fait en présentiel, pour l'essentiel sur le site de l'UFR Collegium LLSH à Orléans.

Généraliste, et centrée sur les littératures française, générale et comparée, elle vise à donner des compétences dans l'analyse des œuvres mais aussi à conforter le niveau de français oral et écrit des étudiants, tout en les orientant vers des formations professionnelles (métiers de l'enseignement, métiers des bibliothèques). Le tronc commun débouche en troisième année sur le choix de deux parcours, *Métiers de l'enseignement* et *Métiers de la culture, du livre et de la rédaction*.

Analyse

Objectifs

La licence *Lettres* a pour premier objectif de former les étudiants à la connaissance et à l'étude de la littérature française et de la littérature générale et comparée, en assurant une formation critique et méthodologique, et en visant à une bonne maîtrise de la langue française, d'une langue vivante étrangère, ainsi qu'à l'acquisition d'une culture générale ouverte sur les arts et les sciences humaines, dans une perspective volontiers patrimoniale.

En termes de savoirs et de connaissances, les objectifs sont classiques : aptitudes à l'étude de la littérature, compétences communicationnelles (écrit et oral), maîtrise des outils informatiques, d'une langue vivante (avec un enseignement proposé à chaque semestre) et éventuellement ancienne, travail en groupe.

Les objectifs professionnels concernent les concours des premier et second degrés de l'enseignement. Mais la licence voudrait aussi donner accès à des métiers de la culture hors enseignement : des unités d'enseignement interdisciplinaires (littérature et arts), ou professionnalisantes (une unité d'enseignement de gestion).

La formation est globalement cohérente par rapport à ses objectifs et par rapport aux attentes des étudiants, qui, en réponse à un questionnaire, veulent très généralement (trois sur quatre) poursuivre leurs études en master.

Elle s'est adaptée aux nouveaux publics comme à l'évolution de l'enseignement en n'imposant plus la langue latine en première année de licence (L1). Les modalités d'évaluation et les enseignements prennent toutefois peu en compte les compétences communicationnelles à l'oral (sauf pour certains travaux dirigés), ainsi que le travail en équipe (dans un seul parcours, une seule UE permet un projet collectif et interdisciplinaire d'exposition) - mais cette remarque vaut pour la plupart des licences de *Lettres* françaises.

Organisation
<p>Un enseignement de tronc commun centré sur la littérature (genre, terminologie, histoire, rhétorique, linguistique, périodes médiévale, classique et moderne), sur la langue (grammaire, style, approche historique) et les exercices académiques (dissertation et explication) s'ouvre aux autres arts et aux sciences humaines à partir du semestre deux (S2). Un enseignement d'informatique / bureautique est prévu au semestre trois (S3), qui pourrait peut-être se placer en semestre un (S1). Au tronc commun s'ajoutent des options au semestre 3 (S3) et au semestre 4 (S4), conçues en fonction de trois débouchés : 1) enseignement du second degré (latin / histoire du français - ancien français), 2) enseignement du premier degré (mathématiques), 3) métiers des bibliothèques : gestion - bibliothèques. Ces trois orientations deviennent deux parcours en semestres 5 (S5) et en semestre 6 (S6) : métiers de l'enseignement d'une part ; métiers de la culture, du livre et de la rédaction d'autre part. Le second parcours intègre déjà une préparation aux concours. Cette déclinaison selon trois pré-orientations professionnelles (enseignement premier degré, second degré, métiers des bibliothèques) est très claire. Elle est bien conçue selon une progression depuis une formation générale en première année de licence (L1) vers des choix plus spécialisés en deuxième année de licence (L2) et surtout en troisième année de licence (L3), et elle permet à l'étudiant de se situer très vite dans un projet précis.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation a des équivalents dans les licences de <i>Lettres</i> que proposent les universités de Tours et Poitiers, mais aussi de Limoges ou de la Rochelle. Elle tient à s'en distinguer par des arguments de contenu (approche globale de la littérature à Orléans, approche centrée sur les œuvres à Tours ; approche plus historique à Orléans, plus générique à Poitiers ou à Limoges) qui semblent parfois formels, et en définitive peu utiles dès lors que le constat d'une académie déficitaire en enseignants et que le caractère très généraliste d'une licence de lettres justifient son existence dans une ville comme Orléans. Dans l'établissement, la formation compte plusieurs unités d'enseignement (UE) mutualisées avec la licence d'<i>histoire</i>. Cette politique pourrait s'élargir à d'autres champs disciplinaires, compte tenu du juste souci d'élargir la formation littéraire aux arts, voire aux sciences humaines.</p> <p>Les partenaires de cette licence sont, sans surprise, l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), le rectorat, divers établissements d'enseignement, des bibliothèques, des institutions culturelles, et le laboratoire POuvoirs, LEttres, Normes (POLEN (EA 4710) orienté autour de problématiques transversales concernant la recherche en histoire, histoire du droit et en littérature.</p>
Équipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique 2015-2016 compte cinq professeurs agrégés détachés dans l'enseignement supérieur (PRAG), un doctorant, deux enseignants des premier et second degrés, un Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, douze maîtres de conférences, quatre professeurs des universités relevant de diverses sections du Conseil National des Universités - très majoritairement les sections neuf (Littérature française), dix (Littérature générale et comparée) et sept (linguistique). Un grand nombre d'enseignants titulaires assurent la totalité ou la quasi-totalité de leur service dans cette formation (il n'y a pas de master en <i>Lettres</i> à l'université d'Orléans). Les enseignants de disciplines différentes (bibliothèques, sciences de l'éducation, psychologie pour l'enseignement, mathématiques, latin, histoire et patrimoine, informatique) interviennent pour une part somme toute minimale : 232 heures sur un total de 1744 heures d'enseignement.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>De 2011 à 2015, les effectifs en première année de licence (L1) tournent autour d'une cinquantaine d'inscrits, avec une très forte augmentation en 2015 (65 inscrits) que le rapport explique par une meilleure politique d'information en direction des lycées. Ces effectifs chutent de moitié lors des inscriptions en deuxième année de licence. Il est regrettable que les chiffres fournis, lacunaires, ne permettent pas de mesurer le taux d'échec année par année, ainsi que le taux de réorientation. On peut cependant observer, sur trois années, qu'en troisième année de licence (L3) le taux d'échec semble s'être réduit : 29 étudiants sur 33 valident leur L3 en 2011-2012 ; 37 sur 40 le font en 2012-2013, et 25 sur 27 en 2013-2014 : un bon taux de réussite pour une licence <i>Lettres</i>.</p> <p>Les chiffres produits montrent donc une forte déperdition en première année de licence (L1), ce qui est très général, une augmentation des effectifs en 2015 en première année de licence (L1), et un très bon taux de succès en troisième année de licence (L3). Sur trois ans, les taux de réussite ou d'échec fournis par une enquête de l'université sur l'année 2014 montrent un fort taux de réussite, 85 %, comme en espagnol (89 %) ou en linguistique (83 %). Il est supérieur à ce qui s'observe en anglais (77 %) ou en histoire (73 %), très supérieur à ce qui s'observe en droit (entre 69 % et 47 %), gestion (66 %), sciences et technologies (35 % en sciences pour l'ingénieur). La poursuite d'études peut difficilement s'appréhender à partir de 19 réponses à une enquête sur la promotion 2014. Il faut d'ailleurs noter que, comme c'est très généralement le cas l'établissement ne dispose pas d'un dispositif de suivi des diplômés. Cette année-là, 16 diplômés sur 25 se sont inscrits en master. On peut penser qu'il s'agit des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Ce fort pourcentage montre que l'objectif de cette licence n'est pas l'insertion professionnelle dès l'obtention du diplôme.</p>

Place de la recherche
<p>L'équipe de formation est adossée à une équipe de recherche pluridisciplinaire (POLEN, EA 4710) qui travaille sur l'Histoire, l'histoire du droit, et la Littérature. La présence de nombreux enseignants-chercheurs titulaires, d'un doctorant et d'un Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) garantit dans les cours un lien entre enseignement et recherche. Au sixième semestre, une unité d'enseignement d'initiation à la méthodologie de la recherche est assurée, avec une valeur de trois European credits transfer system (ECTS), ce qui est satisfaisant.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Le cadre d'une licence de <i>Lettres</i> généraliste, qui débouche le plus souvent sur un master comme le souhaitent 75 % des étudiants de troisième année de licence (L3) consultés en 2015, ne prête pas à des remarques particulières sur la place de la professionnalisation.</p> <p>Deux réserves, cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de professionnels interviennent dans cette formation d'abord académique. Dès lors le parcours <i>Métiers de la culture</i> porte un intitulé trop large. Les heures d'enseignement impliquent exclusivement des enseignants de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), et pour 24 heures une enseignante de la 72ème section. Les perspectives professionnelles sont celles des métiers de l'enseignement, et, pour une part bien moindre, par les métiers des bibliothèques. - C'est un doctorant (de 9ème section) qui consacre la plus grande partie de sa mission d'enseignement (60 heures) au projet personnel professionnel. D'une part on ne voit pas dans le rapport quelle part cette activité occupe dans la formation des étudiants - si elle est obligatoire ou pas. D'autre part on peut se demander si un doctorant de Lettres, qui connaît peu le monde professionnel, même celui de l'enseignement et de la recherche, est la personne la plus qualifiée pour aider des étudiants à définir leur projet personnel. <p>Une lacune regrettable : le dossier ne fournit pas de fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).</p>
Place des projets et des stages
<p>Les stages, l'un optionnel en deuxième année de licence (L2) (les étudiants choisissent le stage ou le latin), l'autre obligatoire en troisième année de licence (L3), pour une durée de deux semaines, permettent aux étudiants de se sensibiliser aux métiers (pour l'essentiel, ceux de l'enseignement).</p> <p>Ils se font très majoritairement dans des établissements d'enseignement (21 sur 46), ainsi que des bibliothèques, centres de documentation (5), des librairies, des organes de presse ou de communication.</p> <p>Un modèle de rapport de stage est fourni. Il prête à une réflexion plus qu'à une réflexion sur l'expérience professionnelle vécue. Il pourrait solliciter plus de réflexion. Le stage ne fait apparemment pas l'objet d'une évaluation. Le dossier n'indique aucun European credits transfer system (ECTS) correspondant et les stages n'apparaissent pas dans le tableau « contenu de la formation » ce qui est regrettable.</p>
Place de l'international
<p>La licence fait état de nombreuses conventions European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (ERASMUS). Le contenu de la formation engage cependant plus la mobilité entrante que la mobilité sortante, ce qui permet des accords de coopération Erasmus. De 2010 à 2016, seize étudiants sont partis dans ce cadre, soit quatre étudiants par année universitaire en moyenne, très majoritairement vers trois destinations : Vérone, Cracovie, et Tampere.</p> <p>Des enseignements de langue vivante sont présents à chaque semestre, mais aucun niveau de maîtrise particulier n'est fixé et aucune certification n'est délivrée.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Sans surprise, 63 % des étudiants recrutés sont titulaires d'un baccalauréat L et 22 % d'un baccalauréat ES. Le recrutement a été amélioré en essayant de répondre à une demande d'étudiants non intéressés par les métiers de l'enseignement (de là le parcours <i>Métiers de la culture</i>), en organisant la communication dans les lycées, et en systématisant le contrôle continu.</p> <p>Il n'existe aucun dispositif passerelle, ni de dispositif d'aide à la réussite. Il est très regrettable que les contraintes budgétaires de l'Université aient contraint à l'abandon du tutorat.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Le rapport est très laconique sur les modalités d'enseignement. Le numérique a une part réduite : une unité d'enseignement en semestre trois nommée « informatique et bureautique » (24 heures). Les ressources informatiques ne sont pas utilisées dans l'enseignement (pas de mise en ligne des cours sur une plate-forme, par exemple). Cette absence appelle une appréciation réservée. D'une part la formation devrait prévoir la délivrance d'un certificat d'informatique qui représenterait pour les étudiants une compétence transférable ; d'autre part l'enseignement devrait intégrer les outils informatiques sans se contenter de simples présentations <i>PowerPoint</i>. Il est par exemple difficile de préparer aux « métiers de la culture » et de vouloir aider les étudiants à « comprendre les enjeux de société des pratiques culturelles » sans prendre en compte le rôle d'internet.</p>
Évaluation des étudiants
<p>Le contrôle continu a été systématisé. Les cours magistraux donnent lieu à des devoirs écrits, les travaux dirigés peuvent donner lieu à des exposés oraux. Il est regrettable que les exposés oraux soient pratiqués dans le cadre d'études des périodes de l'histoire littéraire ou des genres littéraires : il s'agit de synthèses plus que d'exercices de réflexion personnelle. L'évaluation en langue vivante étrangère tient compte des critères du Cadre européen commun de référence pour les langues, sans indication du niveau de la certification, et sans qu'on sache si une certification est délivrée.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Rien dans le dossier ne distingue le suivi de l'acquisition de compétences des examens classiques. Aucun supplément au diplôme n'est fourni ou mentionné.</p>
Suivi des diplômés
<p>Il n'y a pas de dispositif formalisé de suivi des diplômés de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p><i>Stricto sensu</i>, il n'y a pas de conseil de perfectionnement. Le dossier décrit en revanche une « équipe de formation », composée d'enseignants-chercheurs, de représentants du département et de la bibliothèque, et de délégués étudiants. Le rôle de cette équipe n'est pas décrit. Il est donc difficile de délivrer une appréciation sur ce point. Deux initiatives ont été prises : une évaluation générale a été faite au niveau de l'Unité de formation et de recherche (UFR) pour chaque formation. Celle qui concerne la licence <i>Lettres</i> a recueilli 17 réponses. C'est peu. Rien n'est dit de l'analyse et de l'exploitation de ces réponses, qui sont globalement positives. D'autre part, une annexe fournie avec le dossier d'autoévaluation présente un formulaire d'évaluation des enseignements proposés aux étudiants, sans qu'on sache comment il a été utilisé, et comment les résultats qu'il a produits ont été exploités. Sur ces deux points, la formation doit progresser.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La licence de *Lettres* offre une formation indispensable dans son territoire, et propose un parcours de formation bien conçu qui conduit d'une formation généraliste à des options professionnalisantes se précisant en deuxième et en troisième année.
- Elle complète et diversifie les perspectives professionnelles en prévoyant une formation en mathématiques pour les étudiants qui visent le professorat des écoles, et un parcours pour les étudiants se destinant à d'autres métiers que ceux de l'enseignement.

- Elle ouvre les formations aux arts et aux sciences humaines.
- Elle propose un enseignement de langue vivante à chaque semestre.

Points faibles :

- Le parcours *Métiers de la culture* a un intitulé qui déborde trop largement les enseignements dispensés, qui concernent seulement les bibliothèques.
- Insuffisance de la formation au numérique et par le numérique.
- Absence de dispositifs passerelle, d'aide à la réussite.
- Insuffisance de l'aide au projet professionnel, assurée par un personnel non qualifié.
- Insuffisance du pilotage : pas de conseil de perfectionnement, insuffisance des procédures d'auto-évaluation.

Avis global et recommandations :

Cette formation généraliste assez classique est parfaitement justifiée dans son territoire, déficitaire en enseignants de français. Elle essaie d'évoluer en renouvelant le contenu de ses formations et en organisant celles-ci selon une progression qui permet à l'étudiant de choisir une orientation professionnelle.

Elle peut cependant s'améliorer. Notamment, l'intitulé du parcours *Métiers de la culture, du livre et de la rédaction* devrait être précisé : trop large, il devrait se centrer sur les métiers des bibliothèques.

Il faudrait ensuite faire une part plus large au numérique comme outil pédagogique, mais aussi comme formation à l'intention des futurs enseignants ou bibliothécaires : le numérique constitue un média essentiel dans la culture moderne.

Enfin un certain nombre de dispositifs devraient être renforcés ou créés. L'aide à l'orientation professionnelle devrait être confiée à un personnel compétent. Il faudrait prévoir des passerelles permettant aux étudiants de se réorienter, ou au contraire d'intégrer cette formation lorsqu'initialement ils en avaient choisi une autre. Il serait également utile de mettre en place un dispositif d'aide à la réussite. Et enfin, la formation devrait se doter d'instruments de pilotage, en créant un véritable conseil de perfectionnement, et en recourant à de véritables procédures d'auto-évaluation.

Observations de l'établissement

Réponse à l'HCERES suite au retour sur l'auto-évaluation des formations de l'UFR LLSH, Université d'Orléans

(Résumé du débat au conseil d'UFR du 1^{er} juin 2017)

Les responsables des formations ainsi que la direction de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont pris connaissance du retour fait par les experts de l'HCERES sur les auto-évaluations des 11 formations concernées.

Sans entrer dans les détails, les commentaires de l'HCERES appellent une réponse succincte de notre part. Si les évaluations de certaines formations sont globalement positives, soulignant les points forts et l'originalité de l'offre de formation de notre UFR, d'autres laissent une impression plus contrastée.

Concernant les points faibles relevés par les experts, il convient de distinguer trois cas de figure :

Premièrement, il faut noter l'existence de quelques véritables faiblesses que – jouant sincèrement le jeu de l'auto-évaluation – les responsables de formation de notre UFR n'ont pas voulu dissimuler. Nous sommes cependant en train d'y remédier collectivement ce qui n'a pas été suffisamment souligné.

À titre d'exemple, consciente de l'importance de la mobilité internationale, l'UFR s'est appliquée non seulement à encourager mais à fortement inciter les départs à l'étranger en proposant depuis la rentrée 2015 – parmi d'autres mesures – des guides pédagogiques par filière qui présentent de façon détaillée les enseignements et les dispositifs d'aide pédagogique et administrative de nos universités partenaires en Europe, ce qui a permis d'augmenter les candidatures ERASMUS+ de 50 % en un an, tendance qui se poursuit cette année.

Autre exemple, l'UFR a organisé des « rencontres numériques » en 2016 pour dynamiser la formation par le numérique.

Depuis 2015, des groupes de réflexion réunissant responsables de formation et personnels administratifs se penchent régulièrement sur des questions pédagogiques telles que la formation continue, l'approche par compétences, l'évaluation des stages, la place de l'international, l'articulation entre la recherche et l'enseignement. Dans ces domaines, les pistes d'amélioration proposées dans les rapports de l'HCERES rejoignent des réflexions amorcées au sein de l'UFR depuis la rentrée 2015 mais qui ne sauraient pourtant toutes se traduire immédiatement par des changements de maquettes.

Deuxièmement, quant aux commentaires qui pointent le caractère « incomplet » des renseignements dans certaines parties des formulaires fournis, il nous semble qu'il y a parfois eu des malentendus ou des maladresses dans la présentation des formations : certains aspects paraissent tellement évidents qu'ils n'ont pas été mentionnés (l'existence d'une session 2 ou de dispositifs de réorientation par exemple). D'autres n'ont pas été nommés ou présentés correctement : des instances qui remplissent parfaitement le rôle d'un conseil de perfectionnement se réunissent régulièrement dans le cadre des différentes formations, sans qu'on leur ait donné le nom prévu dans l'arrêté du 22 janvier 2014.

Troisièmement, et ceci explique aussi l'existence de quelques lacunes dans les auto-évaluations, notamment en ce qui concerne les données relatives au taux d'échec ou d'abandon en première année de licence ou à l'insertion professionnelle de nos diplômés¹, il convient de signaler que l'université d'Orléans et *a fortiori* l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines souffrent d'un manque de moyens financiers et humains évident dans plusieurs domaines. Ainsi, l'Observatoire de la vie étudiante n'est pas en mesure de fournir les données demandées dans les dossiers d'auto-évaluation. L'établissement fait d'ailleurs allusion à ce problème dans le bilan le concernant.

Si la plupart des composantes peuvent pallier ce manque en effectuant leurs propres enquêtes, ceci s'avère très difficile à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines qui est fortement sous-encadrée en termes de personnel BIATTS (29,5 postes pour environ 3000 étudiants en 2016). Notre UFR s'efforce cependant depuis 2014 de mener des enquêtes de suivi des étudiants et d'évaluation des formations avec les moyens du bord. Les collègues qui s'attellent à cette tâche sont formés en autodidactes.

C'est encore le manque de moyens qui empêche de mettre certaines recommandations des experts de l'HCERES en place, recommandations que nous approuvons pourtant sans réserve : des certifications C2i ou en langues étrangères sont certes gratuites pour les étudiants mais coûteuses pour l'établissement (à la rentrée 2016 l'établissement a fortement réduit la certification du CLES), pour ne donner qu'un exemple.

En somme, les dossiers d'auto-évaluation proposent une photographie sincère et critique de formations universitaires souffrant du manque de moyens à tous les niveaux sans toujours détailler les efforts faits pour assurer les chances de réussite de nos étudiants.

(Pour le résumé : T. Pughe, A. Delouis)

A Orléans le 22 juin 2017

Le Président de l'Université d'Orléans,

Ary BRUAND



¹ Le masculin est utilisé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.